



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 29 décembre 2017

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1^{er} janvier 2018

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures. Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution différenciée des cotations moyennes des carburants par rapport au mois précédent : à la baisse (- 0,53 %) pour le supercarburant, à la hausse pour le gazole (+ 1,98 %). Dans le même temps, le prix du brut (Brent de la mer du nord) est en faible hausse de 0,75 %.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE s'établit à 570 \$/TM (-1,72 %). Ce mois-ci, comme les mois précédents, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE, afin de se rapprocher de la réalité des produits intrinsèques, ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1814 \$ pour un € pour le gaz comme pour les carburants. La hausse est faible : + 1,12 %.

Les prix à La Réunion

Pour les carburants routiers, la Taxe Spéciale de Consommation, dont les montants étaient inchangés depuis 15 années, est augmentée sur décision de l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 14 décembre 2017. Pour les carburants de manière plus générale, la marge de détail est revalorisée de 1,34 % et s'établit à 12,1016 €/HL à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le sans plomb

La baisse (- 0,53 %) de la cotation à laquelle s'ajoute l'appréciation de l'euro (+ 1,12%) est à peine contredite par la très forte hausse du fret (+ 24,11 %). En définitive, le prix CAF baisse de 0,97 %. Le prix public augmente de 3 cts à 1,43 €/litre.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Le gazole

La hausse de la cotation moyenne du gazole est faible (+ 1,98 %). Elle est accentuée par la hausse du fret, mais contredite par l'appréciation de l'euro face au dollar (+ 1,12 %) qui en jouant sur l'arrondi fait baisser le prix final de 1ct. La conjonction de ces paramètres induit une faible hausse du prix CAF de + 1,51 %. Le prix de vente **augmente de 7 cts à 1,12 €/litre**.

Le gaz

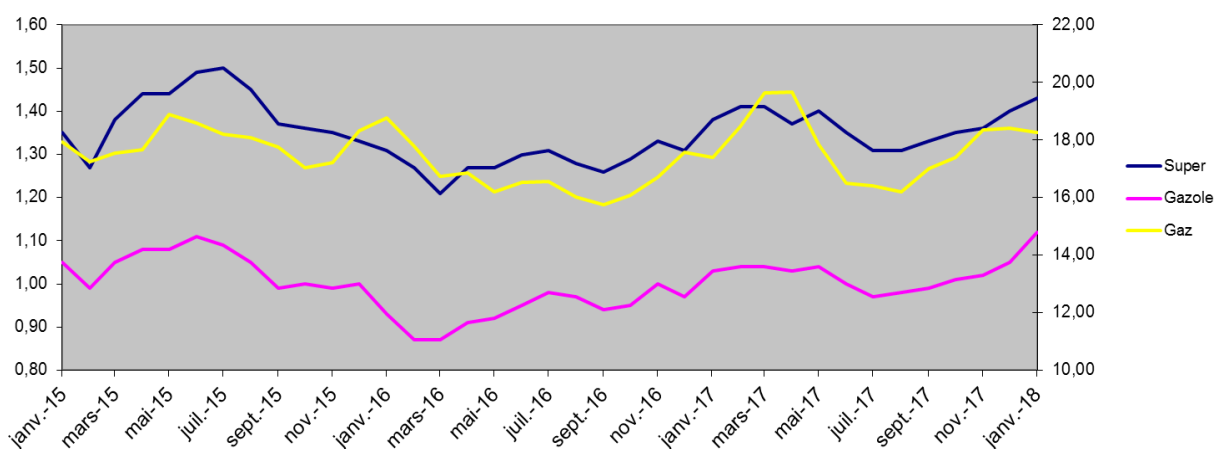
La cotation mensuelle (issue de la pondération) est en légère baisse (-1,29 %). L'appréciation de l'euro (+1,12 %) est responsable quant à elle de la baisse du prix de la bouteille à hauteur de 7 cts environ. Le contrat de fret est inchangé. Le prix final de la bouteille **s'établit à 18,25 € contre 18,41 € le mois précédent**.

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} janvier 2018 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} décembre 2017	Prix au 1 ^{er} janvier 2018	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,40	1,43	+ 2,14 %
Gazole (€/litre)	1,05	1,12	+ 6,67 %
Gazole non routier (€/litre)	0,66	0,68	+ 3,02 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,66	0,66	-
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,70	0,69	- 1,44 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,66	0,68	+ 3,02 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	18,41	18,25	-0,87%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :

Tous produits 974



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974